

Version 1.0 – Cette version est applicable à partir du 17/04/2024

La présente politique de protection des données personnelles vise à vous informer sur la collecte et le traitement des données personnelles réalisé via le formulaire d'abonnement (« **Formulaire** ») aux Bulletins d'information départemental relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation (« **Bulletin** ») édité par la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire.

Cette politique vous est destinée si vous êtes une personne physique ou morale qui vous abonnez au Bulletin via le formulaire – vous êtes un « **Abonné** ».

Cette politique n'est pas de nature contractuelle et ne crée pas d'obligation au-delà de ce qui est déjà prévu par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

QUI EST L'ENTITE RESPONSABLE DES TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES ET QUEL EST L'OBJET DE LA PRESENTE POLITIQUE ?

Vos données personnelles recueillies sur et via le Formulaire sont traitées sous la responsabilité de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire (« **CA** »), établissement public à caractère administratif dont le siège se situe au 38 rue Augustin Fresnel BP 50139 37171 Chambray les Tours Cedex.

Ces données sont traitées dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés » (« **LIL** ») modifiée et du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit règlement général sur la protection des données (« **RGPD** »).

La présente politique vise à vous informer sur les traitements de vos données personnelles dans le cadre de votre abonnement au Bulletin mis en œuvre sous la responsabilité de la CA.

FINALITES DES TRAITEMENTS ET FONDEMENTS JURIDIQUES

Finalités poursuivies	Fondements juridiques
Gestion des abonnements au Bulletin (abonnement et désabonnement)	Mission d'intérêt public (arrêté préfectoral approuvant la Charte confiant à la CA la mise en place d'un abonnement au Bulletin).
Gestion technique du Formulaire <i>Incluant l'authentification des Abonnés, la surveillance des accès au Formulaire et la détection d'attaques informatiques, et toute autre opération requise pour fournir l'accès au Formulaire, le sécuriser ainsi que les données hébergées sur ce dernier</i>	Intérêts légitimes de la CA (fourniture et sécurité du Formulaire et des données hébergées)
Réalisation de statistiques sur le nombre d'abonnement /désabonnement, y compris leur cartographie au niveau communal	Intérêts légitimes de la CA (meilleure connaissance de l'utilisation, bon fonctionnement et amélioration du dispositif d'information)
Collecte et conservation de la preuve de la prise de connaissance de la politique de protection des données personnelles « Charte Riverains »	Intérêts légitimes de la CA (préservation de ses droits et intérêts)
Collecte et conservation de la preuve de l'envoi du Bulletin, du Bulletin et de l'abonné concernés	Intérêts légitimes de la CA (préservation de ses droits et intérêts)
Gestion des demandes d'exercice des droits prévus par le RGPD et la LIL	Respect de l'obligation légale de répondre aux demandes d'exercice de droits et de vérifier en cas de doute raisonnable l'identité du demandeur

CATEGORIES DE DONNEES PERSONNELLES TRAITEES

- Données **d'identification** : nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse email.
- Données techniques **de connexion** : adresses IP, logs, dates et heures des actions, certificat d'authentification, cookies, etc.
- **Autres** : données renseignées par l'Abonné lors d'un contact avec la CA au sujet de son abonnement.

PROVENANCE DES DONNEES PERSONNELLES TRAITEES

Vos données personnelles sont collectées directement auprès de vous à partir du Formulaire.

ENTITES AYANT ACCES A VOS DONNEES PERSONNELLES

Uniquement dans la mesure où cela est nécessaire pour accomplir les finalités précitées :

- La CA ;
- Les prestataires autorisés : Microsoft et Brevo.

COLLECTE ET TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES : FACULTATIVE OU OBLIGATOIRE ?

La collecte et le traitement du nom, du prénom, de l'adresse postale et de l'adresse email sont obligatoires.

Cette obligation vise à permettre à l'Abonné de recevoir les Bulletins et à la CA de disposer des éléments nécessaires en cas de contentieux. A défaut de collecte, votre abonnement au Bulletin sera impossible.

La collecte et le traitement des données techniques de connexion au Formulaire telles que les logs, l'adresse IP, le certificat d'authentification sont obligatoires. Cette obligation vise à assurer la sécurité du Formulaire et celle des données saisies. A défaut de collecte, votre abonnement au Bulletin sera impossible.

La collecte de données personnelles est également obligatoire pour les justificatifs d'identité pouvant être demandés en cas de doute raisonnable sur l'identité d'une personne formant une demande d'exercice de droits. Cette obligation découle de la réglementation applicable. A défaut de collecte, la CA ne sera pas en mesure de répondre à vos éventuelles demandes.

La collecte et le traitement des autres données personnelles sont soit obligatoires, soit facultatives selon les mentions portées sur chacun des formulaires de collecte dans le cadre des traitements mis en œuvre sous la responsabilité de la CA pour la mise en œuvre des finalités listées à la présente politique.

DUREE DE CONSERVATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Finalités poursuivies	Durée de conservation des données
Gestion des abonnements au Bulletin (abonnement et désabonnement)	Tant que la personne concernée conserve sa qualité d'Abonné augmenté des délais de recours contentieux.
Gestion technique du Formulaire <i>Incluant l'authentification des Abonnés, la surveillance des accès au Formulaire et la détection d'attaques informatiques, et toute autre opération requise pour fournir l'accès au Formulaire, le sécuriser ainsi que les données hébergées sur ce dernier</i>	Pendant la durée de sa session sur le Formulaire.
Réalisation de statistiques sur le nombre d'abonnement /désabonnement, y compris leur cartographie au niveau communal	Tant que la personne concernée conserve sa qualité d'Utilisateur
Collecte et conservation de la preuve de la prise de connaissance de la politique de protection des données personnelles « Charte Riverains »	Tant que la personne concernée conserve sa qualité d'Abonné augmentée des délais de recours contentieux.
Collecte et conservation de la preuve de l'envoi du Bulletin, du Bulletin et de l'abonné concernés	Tant que la personne concernée conserve sa qualité d'Abonné augmentée des délais de recours contentieux.
Gestion des demandes d'exercice des droits	Pendant l'année civile de la demande, plus 5 ans. Les pièces d'identité éventuellement transmises sont : - immédiatement supprimées lorsque la demande ne nécessitait pas la transmission d'une pièce d'identité ; - supprimées 1 an après réception de la demande dans les autres cas.

TRANSFERT DES DONNEES PERSONNELLES EN DEHORS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

Vos données personnelles ne font pas l'objet de transferts en dehors de l'Espace Economique Européen.

VOS DROITS SUR VOS DONNEES PERSONNELLES

Quels sont vos droits sur vos données personnelles ?

Vous disposez, dans les conditions définies aux articles 15 et suivants du RGPD :

- du droit d'obtenir la confirmation que des données personnelles vous concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données personnelles ainsi qu'à plusieurs informations sur les traitements effectués (**droit d'accès** – article 15 du RGPD) ;
- du droit d'obtenir la rectification des données personnelles vous concernant qui sont inexactes (**droit de rectification** – article 16 du RGPD) ;
- du droit d'obtenir l'effacement de données personnelles vous concernant dans certains cas (**droit d'effacement ou « à l'oubli »** – article 17 du RGPD) ;
- du droit d'obtenir la limitation des traitements dans certains cas (**droit à la limitation du traitement** – article 18 du RGPD) ;
- du droit d'obtenir qu'il soit mis un terme aux traitements des données personnelles vous concernant, à l'exception de ceux dont le traitement est fondé sur le contrat et/ou l'obligation légale (**droit d'opposition** – article 21.1. du RGPD) ;
- **du droit de définir, modifier et révoquer à tout moment des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données personnelles les concernant après votre mort** en application de l'article 85 de la loi Informatique et Libertés modifiée. Ces directives peuvent être générales ou particulières. Le ou les responsables de traitement peuvent uniquement être dépositaires des directives particulières concernant les données traitées, les directives générales peuvent être recueillies et conservées par un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL.

Vous avez aussi le droit de désigner un tiers auquel les données vous concernant pourront être communiquées après votre mort. Vous devez alors vous engager à (i) informer ce tiers de votre démarche et du fait que des données permettant de l'identifier sans ambiguïté seront transmises à la CA et (ii) à lui communiquer la présente politique de protection des données.

Pour plus d'informations sur vos droits et les conditions dans lesquels vous pouvez les exercer, vous pouvez consulter le dossier de la CNIL accessible à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>

Dans tous les cas, vous pouvez exercer vos droits en écrivant au Délégué à la protection des données de la Chambre d'agriculture : protection-donnees@cda37.fr

En cas de doute raisonnable, la CA sera amenée à vous demander des informations ou documents supplémentaires afin de vérifier votre identité.

Pour répondre aux demandes relatives à l'exercice des droits précités aucun paiement n'est exigé. Toutefois, conformément à l'article 12 du RGPD, lorsque les demandes d'une personne concernée sont manifestement infondées ou excessives, par exemple en raison de leur caractère répétitif, la CA pourra exiger le paiement de frais raisonnables qui tiennent compte des coûts administratifs supportés pour fournir les informations, procéder aux communications ou prendre les mesures demandées ou refuser de donner suite à ces demandes.

La demande d'exercice de droits sera traitée dans un délai d'un mois à compter de sa réception. Au besoin, ce délai peut toutefois être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (la CNIL).